

Montréal, le 15 mars 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : TEQ et tous les intervenants

**Objet : Demande relative au Plan directeur en Transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023
Dossier Régie : R-4043-2018**

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience **qui débutera à 9 h, le 21 mars 2019, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation sur les points importants et les conclusions recherchées.

Dans ce contexte, considérant l'ampleur de l'audience qui s'annonce et par souci d'équité entre les participants, la Régie limite le temps de présentation de l'AQP-ACP, ainsi que du RTIEÉ, à 45 minutes chacun. Pour les mêmes raisons, les argumentations de l'AQP-ACP, du RTIEÉ, ainsi que du ROEÉ sont limitées à une heure, pour l'ensemble des aspects 1 et 2 de la demande.

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants respectent le temps indiqué à leur planification d'audience transmise à la Régie et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer, chers confrères et chères consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p. j.